



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7300-SD



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques
des Hauts-de-France et du Département du Nord**
Division de l'évaluation domaniale
82 avenue Kennedy – BP 70689
59033 LILLE Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Hélène BIGAYON
Téléphone : 06 23 20 34 70
Mél : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 6721334
OSE : 2021-59489-83700

MONSIEUR LE MAIRE DE RAIMBEAUCOURT
HÔTEL DE VILLE
PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
59283 RAIMBEAUCOURT

Lille, le 09/12/2021

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : RUE MARCEL PAUL 59283 RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : 18 300 €

UNE MARGE D'APPRÉCIATION DE 10 % EST APPLICABLE.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1. Service consultant : Commune de Raimbeaucourt

Affaire suivie par : Mme Sylviane NOËL

2.

Date de consultation	: 10/11/2021
Date de réception	: 10/11/2021
Date de visite	: Photos fournies
Date de constitution du dossier « en état »	: 10/11/2021

3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants.

4. DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section A n°2970 pour une contenance de 193 m².

Terrain en friche, de forme rectangulaire, disposant d'une façade d'environ 11 mètres sur la rue Marcel Paul.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Courchelettes

Occupation : libre

6. URBANISME ET RÉSEAUX

Classement en zone 1AUi au PLU.

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

Elle est estimée à 18 300 €.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,

Hélène BIGAYON
Inspectrice des Finances publiques